Adaptation au changement climatique : La trajectoire à +4 °C officialisée

Dossier de

de /> la rédaction de H2o June 2023

Le Conseil national de la transition écologique (CNTE) a rendu son avis sur la trajectoire de réchauffement référence à · °C (en France métropolitaine), à partir de laquelle sera notamment bâti le prochain Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) attendu pour 2024.

La commission spécialisée du CNTE chargée de l'orientation de l'action de l'Observatoire national sur les effets du réchauffement climatique a adopté à l'unanimité, ce 4 mai, un avis portant "sur la définition d'objectifs de moyen-long terme sur l'adaptation et sur la nécessité de s'adapter à ces objectifs". Le CNTE y propose de retenir pour la trajectoire d'adaptation au changement climatique, l'hypothà se générale d'un réchauffement global à +3 °C d'ici la fin du sià cle (croisant 1,5 °C en 2030 et 2 °C en 2050) ce qui signifie +4 °C à l'échelle de la France métropolitaine. Un scénario big plus pessimiste que ce que prévoit l'accord de Paris (avec l'objectif d'un réchauffement global nettement en-dessous des +2 °C) mais que corrobore le 6à me rapport du GIEC, dont les médianes de l'augmentation des températures prévue en 2100 sont comprises entre +2,8 °C et +3,2 °C.

"C'est la fin d'un tabou" a commenté Ronan Dantec, sénateur de la Loire-Atlantique et président de la commission spéciale, lors d'un brief presse tenu à l'issue de la réunion, se félicitant de la "position extrêmement claire" du CNTE e de "la prise de conscience de la société civile dans son ensemble" grâce à ce vote à l'unanimité. Cet avis était solli sur la nouvelle trajectoire à +4 °C sur laquelle le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires a confirmé son souhait de bâtir le 3à me Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC) attendu pour 2024. "Nous changeons totalement de braquet sur la valeur de ce plan d'adaptation et sur sa place dans le dispositif climatique", a-t-il insisté. "Ce nouveau plan va devoir évaluer les impacts, les coñ×ts, les conséquences assurantielles er termes de survenance des risques, en termes d'évolution des réglementations pour les infrastructures, de façon à avoir une résilience qui nous permette de faire face à ces températures nettement plus élevées que celles pour lesquelles notavions jusqu'à présent calé notre trajectoire d'adaptation", a détaillé le ministre de la Transition écologique.

Portail DRIAS